

## L'avenant N°1 est (enfin) signé !

Tout le monde est revenu à la raison et **l'avenant n°1 a été signé par toutes les organisations syndicales.**

Que d'énergie et de temps perdus pour un avenant qui ne fait qu'améliorer la convention PNC ! Un temps qui se répercutera malheureusement sur les rattrapages de salaires. En effet, alors que les provinciaux devraient toucher la rétroactivité de leurs montées terrain sur la prochaine paie, les parisiens ne l'auront au mieux que sur la paie suivante. Espérons que le service paie soit en mesure de payer dès ce mois-ci l'augmentation des montées terrain à 30€ pour ORY / CDG ainsi que les primes de compensation UTE et que les PNC ne subiront pas un décalage supplémentaire...



Nous pouvons **ENFIN AVANCER** et passer à **l'AVENANT n°2** :

**Suite à notre demande**, une étude est actuellement en cours pour la mise en place d'un système de **réservation automatique des chambres de courtoisie pour les levés tôt / arrivées tardives**. Un système qui se ferait sur volontariat à chaque saison IATA.

Nous avons également demandé :

- l'étude de réservation automatique des DAY-USE
- la possibilité de desideratas (DDA) tardifs
- une plus grande limitation des TS après nuit courte

Il y en a encore de nombreux points à négocier et **RIEN N'EST ACTÉ !**

**L'UNITÉ syndicale sera indispensable** à la réussite des futures négociations, les calculs purement électoralistes n'ont pas leur place et doivent cesser immédiatement et ce dans l'intérêt de tous les PNC !

**Votre confiance nous engage !**

**Le Bureau UNAC HOP!**



**Adhérez en ligne !**

<http://www.unac.asso.fr/informations-adherent/>

